

Vous avez des enfants  
nés en 2023 / 2024

# FORUM

1<sup>ère</sup> rentrée scolaire

Mercredi 4 février 2026  
de 13h30 à 17h30

Salle des fêtes  
de l'Hôtel de Ville



**Votre enfant est né en 2023 ou 2024, le temps de l'école est arrivé. Vous souhaitez avoir des informations sur les différents dispositifs et le rythme scolaire que propose la Ville de Chenôve. Venez à la rencontre de la direction de l'éducation afin de trouver une réponse à vos questions.**

### **> Le dispositif de moins de trois ans**

Pour qui ? Les modalités d'accueil, une journée à l'école, le rôle des parents, la différence entre le dispositif moins de trois ans et la classe de toute petite section.

### **> Le Relais Petite Enfance**

Un lieu de rencontre et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et les assistantes maternelles agréées.

### **> La restauration scolaire et l'accueil avant et après l'école**

Pour qui ? Les conditions d'accueil, le projet pédagogique.

### **> Le centre de loisirs : mercredi et vacances scolaires**

Découvrez une journée type au centre de loisirs, les conditions d'accueil, les formules d'accueil proposées et le projet pédagogique (*programmes d'activités, les sorties, les repas ...*).

### **> L'espace citoyen (espace famille), le règlement de fonctionnement et la tarification des activités péri-extrascolaires**

Découvrez comment gérer en ligne vos demandes d'inscriptions et de réservations aux activités municipales (*école, avant et après l'école, le mercredi, les vacances scolaires*) et les tarifs du péri et extrascolaire.

### **> Les inscriptions scolaires (carte scolaire, dérogations ...)**

Les étapes de l'inscription scolaire, dérogations scolaires pour qui ? pour quels motifs ? **Vous aurez aussi la possibilité d'inscrire votre enfant sur place.**

**À 14h**

### **> Conférence animée par l'éducation nationale**

« Que veut dire rentrer à l'école maternelle du point de vue de l'enfant »

Intervenantes : Mme VAUTRAIN et Mme PASCUAL, inspectrices académiques

Des animations pour enfants seront prévues pour libérer les parents sur ce temps de visite.